Buvez-vous à votre santé?
Pour le savoir, faites le test de Bébés en sante?

		Pour le savoil, it	3	
d'alc	cool penda ans dange	uste un peu ant la grossesse er pour le bébé. I Faux 2 Il faudrait boire entre huit et dix verres d'eau par jour. □ Vrai □ Faux	Les boissons contenant de la caféine comme le café, le thé ou les boissons gazeuses sont à éviter. Urai Faux	
diète			Boisson aux fruits, jus de fruits : c'est du par eil au même!	
1	Faux!	Même une toute petite quantité d'alcool peut causer de organes et au corps de votre bébé.	es dommages au cerveau, aux	
2	Vrai!	La consommation d'eau potable pendant la grossesse aide à prévenir la déshydratation, les infections de la vessie, l'accouchement prématuré et l'assèchement de la peau.		
3	Faux!	Il est permis de prendre un café, un thé ou une boisson gazeuse de temps en temps, mais ces boissons ne devraient jamais remplacer un bon verre d'eau.		
4	Faux!		pissons gazeuses n'ont aucune valeur nutritive. De plus, elles contiennent du n (sel) et peuvent causer des ballonnements. L'eau est bien meilleure pour la santé.	
5	Vrai!	Le sucr et la caféine contenus dans les boissons gazeuses peuvent nuire à vore bien-être, vous faire prendre du poids et causer de l'insomnie.		
6	Faux!	Les boissons aux fruits sont composées de saveurs artificielles, de colorants et de sucre; elles contiennent très peu de jus de fruits. Boire un vrai jus de fruits est une bonne façon de fournir à votre organisme les vitamines dont il a besoin. Lisez bien l'étiquette pour savoir si le jus que vous buvez est fait à 100 % de jus de fruits non sucré.		
Note : Si vous souffrez de diabète, consultez votre médecin au sujet de vos besoins en matière de santé pendant votre grossesse.				
Désirez-vous en savoir plus sur la nutrition, sur la santé et sur le développement de votre bébé?				
Obtenez des renseignements sur les projets du programme Bébés en santé ou du Programme canadien de nutrition prénatale offerts dans votre région. Composez le 945-1301 ou le numéro sans frais 1 888 848-0140. Appareil de télécommunication pour les malentendants: 945-1305. Si vous vivez dans une collectivité autochtone, composez le 983-4199 pour demander des renseignements sur les programmes fédéraux.				
		#*X		